



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS  
113 Avenue Philippon - PAU  
05 59 84 28 01 - [leslilas@leolagrange-pau.fr](mailto:leslilas@leolagrange-pau.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

### Mise à jour 2024

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Lilas fonctionne les mercredis et vacances scolaires. Il dépend de la Maison Pour Tous Léo Lagrange de Pau.

#### **Les Horaires des mercredis et vacances scolaires :**

- L'ALSH accueille les enfants de 7h30 à 18h30.
- Les parents sont tenus de respecter les temps d'accueil pour l'arrivée et le départ de leur enfant pour favoriser le bon déroulement des activités prévues.

#### **Horaires d'accueil des familles :**

- Arrivée le matin : de 7h30 à 9h (ou plus tôt si sortie du groupe)
- Départ le matin : de 11h30 à 12h
- Arrivée en fin de matinée : de 11h30 à 11h45
- Repas : 11h30 et 11h45
- Arrivée / Départ en début d'après-midi : de 13h30 à 14h
- Départ en fin d'après-midi : 17h - 18h30

Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sortie : l'équipe préviendra enfants et parents en amont. En cas de pique-nique, celui-ci doit être fourni par les parents le matin même.

#### **Horaires des activités :**

- De 9h30 à 11h30
- De 14h à 16h30 (temps de sieste pour les plus petits)

***Le respect de ces horaires permet un meilleur fonctionnement des groupes.***



**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS**  
113 Avenue Philippon - PAU  
05 59 84 28 01 - [leslilas@leolagrange-pau.fr](mailto:leslilas@leolagrange-pau.fr)

### **Modalités d'inscription :**

***Avant de pouvoir procéder à une inscription il vous faudra obligatoirement nous avoir un dossier d'inscription complet. Tout dossier non complet ne pourra être traité.***

#### Ce dossier comprend :

- La fiche de renseignements et fiche sanitaire complétées avec le plus grand soin
- La copie des vaccins
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- La copie de l'attestation Sécurité Sociale/carte Vitale
- La copie de la carte d'identité / passeport de l'enfant,
- Tout justificatif de prise en charge financière ou accordant une réduction de tarif (CAF, CCAS...)

***La famille s'engage à signaler toute modification d'information (coordonnées, renouvellement d'assurance...) au plus vite à la direction.***

### **Comment inscrire votre enfant :**

- Les inscriptions s'effectuent directement au bureau durant les permanences ou via le portail famille pour lequel vous recevrez un identifiant une fois votre dossier remis.
- Toutes inscriptions pour les mercredis et/ou durant les vacances scolaires, devront s'effectuer au maximum 1 semaine avant la date de participation de votre enfant. (Exemple : inscription le mercredi pour le mercredi suivant)

### **En cas d'absence de l'enfant :**

- Si l'enfant est malade : les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs (téléphone ou mail), et doivent faire passer un certificat médical justifiant cette absence dans les 5 jours. Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, l'inscription initiale sera facturée.
- Une absence pour un autre motif doit être anticipée et se fait obligatoirement via le portail famille ou par écrit (mail, courrier) au moins une semaine avant la date à annuler (exemple : mail envoyé le mercredi pour annuler le mercredi ou jours suivants).
- En cas de motif sérieux imprévu : contacter l'équipe de direction.

***En cas d'annulation pour arrêt maladie, le repas restera à la charge des parents, puisque la commande des repas se fait à l'avance.***



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS  
113 Avenue Philippon - PAU  
05 59 84 28 01 - [leslilas@leolagrange-pau.fr](mailto:leslilas@leolagrange-pau.fr)

## L'arrivée et le départ de l'enfant :

- Lors de l'arrivée :

- Signature de la feuille d'émargement à l'entrée de l'accueil (case arrivée)  
***Pour tout départ avant 17h merci de le stipuler dans la case observation***
- Un membre de l'équipe prendra en charge votre enfant à ce moment-là.

***Seul votre / vos enfant(s) sont autorisés à rentrer dans les locaux (exception du bureau / accueil)***

- Lors du départ :

- Signature de la feuille d'émargement à l'entrée de l'accueil (case départ)
- Un membre de l'équipe vous prendra en charge afin que vous puissiez récupérer votre / vos enfant(s)

***Seules les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements*** sont autorisées à quitter le centre avec l'enfant.

- En cas d'autorisation exceptionnelle, un écrit sera demandé aux parents (courrier/mail).
- Les enfants de plus de 10 ans peuvent être autorisés à quitter seul nos locaux (Uniquement si l'autorisation est complétée sur la fiche de renseignement)
- Un parent ne pourra pas venir chercher son enfant sur un lieu de sortie, sauf cas **exceptionnel** et avec l'accord de la direction.

***Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les places de stationnement spécifiques : personnes handicapées et emplacements minibus.***

## Les retards :

- L'accueil de loisirs ferme à 18h30. En cas de retard **exceptionnel**, les parents sont tenus d'appeler le centre, afin de permettre à l'équipe de s'organiser. Cet appel permet également de rassurer l'enfant.
- En cas de retard non averti et si aucun responsable de l'enfant n'est joignable, l'accueil de loisirs est tenu de faire un signalement aux autorités compétentes.
- En cas de retards répétés, la direction se réserve le droit de prendre des mesures.



**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS**  
113 Avenue Philippon - PAU  
05 59 84 28 01 - [leslilas@leolagrange-pau.fr](mailto:leslilas@leolagrange-pau.fr)

### **L'état de santé de l'enfant :**

- L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité.
- Si un enfant présente des symptômes en cours de journée, l'équipe contactera les parents au plus vite.

***En cas d'allergie, de régime alimentaire, de handicap, ou toute situation de santé particulière, le dossier administratif de l'enfant doit en faire mention, et être tenu à jour en cas d'évolution.***

- Un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou présentant des troubles de santé.
- En cas d'accident, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, la direction contactera les services d'urgence, puis la famille. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers les urgences du service hospitalier. Les frais occasionnés restent à la charge de la famille.

### **Les effets personnels :**

- L'Accueil de Loisirs ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration des objets personnels. Les téléphones, ou tout autre objet de valeur n'ont pas leur place au sein de l'accueil de loisirs.
- Les signes d'appartenance religieuse n'ont pas vocation à être exposés au centre. Nous demandons aux enfants comme aux adultes présents dans la structure de respecter le caractère laïque de notre association.
- Pour les enfants d'âge maternel, les parents sont priés d'apporter une tenue complète de rechange dans le sac de l'enfant, ainsi qu'un doudou pour les enfants en ayant besoin pour la sieste

***Nous conseillons aux parents de marquer le nom de l'enfant sur ses rechanges ou casquette, manteaux...***



**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS**  
113 Avenue Philippon - PAU  
05 59 84 28 01 - [leslilas@leolagrange-pau.fr](mailto:leslilas@leolagrange-pau.fr)

### **Attitude et comportement :**

- Les enfants sont tenus de respecter les adultes ainsi que les autres enfants présents dans la structure ou rencontrés lors d'une activité ou d'une sortie. La même exigence est évidemment demandée aux encadrants et aux parents.
- Les parents seront informés le jour même par l'équipe d'animation et/ou de direction de tout incident arrivé dans la journée.
- **En cas de manquements répétés à la discipline, des mesures pourront être prises.**

### **Paieement et Facturation :**

- Le paiement s'effectue à l'inscription
- Celui-ci doit obligatoirement être réalisé afin de valider définitivement la réservation de votre / vos enfant(s) (sous réserve de places disponibles).
- Une facture définitive est générée à chaque inscription (**disponible sur le portail famille dans l'onglet mes factures**).
- En cas de difficultés dans le règlement des factures, nous invitons les familles à prendre contact avec la direction.
- En cas d'impayés la direction aura recours à un service de recouvrement. (L'enfant ne pourra plus être accepté au sein de la Maison Pour Tous Léo Lagrange)

Le présent règlement est valable à compter du 1er juillet 2023, et sera révisable en fin d'année.